

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3777 - Mardi 15 Décembre 2020 - Prix : 200 Fc

HYDROCARBURES :

Problème de stockage et de logistique à la fois ?



SESSION ORDINAIRE PARLEMENTAIRE

**La nouvelle loi portant
organisation judiciaire est adoptée**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Décembre 2020**

Lever du soleil:

05h 36mn

Coucher du soleil:

18h 24mn

Fadjr : 04h 22mn

Dhouhr : 12h 03mn

Ansr : 15h 39mn

Maghrib: 18h 27mn

Incha: 19h 41mn



HOMMAGE À ALI ABDOU

"Ali Abdou était un homme généreux, serviable et un leader charismatique"

Le premier président du Syndicat National des Journalistes aux Comores a rendu l'âme le 12 décembre à son domicile à Malouzini. Les responsables de la presse comorienne pleurent une personne généreuse, disponible et ambitieuse.

Une mort suspecte, et prématurée qui est difficile à digérer. Ali Abdou, jeune journaliste premier président du Syndicat National des Journalistes aux Comores a été retrouvé mort à son domicile à Malouzini. Pour les journalistes, il est une étoile éternelle et restera à jamais dans leurs cœurs. Les responsables de la presse comorienne parlent d'une humanement bon. « Je retiens de lui, l'humain et le bon vivant. Ali Abdou est tout simplement un être d'ambition et très dévoué à son métier. Je suis même persuadé qu'il avait porté l'avenir du syndicat à cœur plus qu'un président qui gouverne un pays. Nos discussions liées au développement et la promotion des droits des journalistes me manqueront », mon-

tre Sultane Abdourahmane, le directeur de la publication d'Alfajr, avant d'ajouter que « le dernier jour qu'on s'est vu, on parlait de mariage et de son projet de fonder une famille. Il m'a conseillé de m'acheter une voiture d'abord. Rire. Qu'Allah lui pardonne ! Oui je suis de ceux qui pensent que la lumière soit faite sur les circonstances de sa mort. Nous avons quand même droit à la vérité. Il était jeune et avec un titre à envier. Ali avait l'avenir prometteur et il était de ceux qui osaient dénoncer et critiquer l'injustice ».

De son côté, l'actuel secrétaire général du Syndicat National des Journalistes aux Comores a retenu sa disponibilité pour les autres et l'engouement de travailler. « Il était non seulement mon confrère et collègue mais aussi et surtout un ami et confident. Depuis fin 2019 que nous avons lancé le combat de la création du syndicat national des journalistes aux Comores (Snjc), il s'est engagé à la cause. C'est pourquoi d'ailleurs, nous l'avons élu premier président du SNJC le 17 février 2020, indique

Chamssoudine Miradji, le secrétaire général du Snjc. Il était toujours au-devant pour soutenir et défendre les confrères et consœurs ». Ce jeune journaliste d'Al-watwan a gardé chez Ali cette image d'un président, d'un jeune leader charismatique qui a impressionné par son style de leadership et son courage de travailler tous les jours. « Il reste pour moi comme pour tous les journalistes une "étoile éternelle". Pour sa mort, je suis parmi ceux qui réclament la vérité sur les circonstances de sa disparition prématurée. Et je me permets d'engager le Syndicat. Le procureur vient d'annoncer qu'il est "mort naturellement", mais le fait que notre pays n'a pas un médecin légiste ne nous rassure pas et nous réclame la continuité de l'enquête » réclame-t-il.

De son côté le directeur d'Al-watwan a gardé en lui un homme généreux, serviable et qui faisait preuve d'abnégation dans tout ce qu'il a entrepris. Que ce soit dans son travail ou dans son entourage familial. « Il était un homme de conviction, respecté et respectueux



Feu Ali Abdou au côté de Chamssoudine Said Mhadji.

avec une présence assidue à la rédaction. D'ailleurs, je le prenais souvent comme l'exemple à suivre dans nos débriefings », précise Maoulida Mbaé, le directeur de la publication du premier journal des Comores.

« Ce que je sais, les enquêteurs de la gendarmerie et ceux de la police nationale se sont rendus sur

place aussitôt le corps découvert. Le procureur de la République ainsi qu'un médecin légiste s'y sont rendus aussitôt alertés. J'ai donc confiance que l'enquête ouverte contribuera à la manifestation de la vérité », ajoute-t-il.

Rassemblés par Nassuf Ben Amad

LIBERTÉ DE PRESSE

Le journaliste Oubeidillah de nouveau incarcéré

Le journaliste Oubeidillah Mchangama a été placé en mandat de dépôt ce lundi 14 décembre suite à une publication d'une « possibilité de pénurie de carburant ». Une information jugée mensongère par la justice.

Après avoir enterré son confrère à Hadjambou dans le Hamahamet samedi 12 décembre, le journaliste Oubeidillah Mchangama a été vite interpellé par la gendarmerie nationale le jour même pour avoir alerté l'opinion sur « une possibilité de pénurie de carburant ». 4 heures de temps plus tard, il a été relâché pour ensuite se présenter hier lundi 14 décembre devant le procureur de la république. Après audition, il a été placé en mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Moroni. Interrogé sur la question lors d'une conférence de presse, le procureur de la République dit que le journaliste a été convoqué suite à une information mensongère sur une éventuelle pénurie de gasoil.

« Il a désinformé la population sur une pénurie de carburant qui n'existe nulle part.




J'ai même appelé le directeur général qui m'a certifié que le carburant est disponible. Ce qui fait qu'aujourd'hui, Oubeidillah est en mandat de dépôt, c'est une entrave à la justice, car il est en procédure judiciaire », explique Mohamed Abdou, avant de rajouter que « c'est le juge même qui l'a convoqué à nouveau ».

Pour rappel, le 04 septembre dernier, le journaliste Oubeidillah, chroniqueur sur FB Fm a été placé sous contrôle judiciaire pour cause de publication de fausses nou-

velles et complicité dans l'affaire des audiences spécialisées d'agression sexuelle. De ce fait, il n'y avait pas d'élément suffisant pour l'incarcérer et le juge d'instruction l'a laissé libre sous condition de ne pas quitter l'île de Ngazidja sans l'autorisation préalable de la justice, ne pas faire de déclaration sur les medias, ne pas publier des messages sur les réseaux sociaux, répondre à leur convocation et se présenter à leur cabinet chaque samedi.

Andjouza Abouheir



COMMUNIQUÉ DU PARTI GNEC-RENOVÉ

Il est de notoriété publique que lorsque tout acte terroriste touche une personne dans un pays c'est comme s'il a affecté tout le pays.

Nos frères Claude Ben Ali, Abdallah Mohamed, et mieux encore, Zarouki Bouchrane, l'élu du Chef-lieu d'Anjouan, Mutsamudu, a subi la nuit du 10 au 11 Décembre 2020, un acte de terrorisme qui n'a fort heureusement visé que du matériel à savoir les véhicules personnels incendiés de ces personnalités.


Tôt ce matin du Samedi 12 Décembre 2020, les locaux du Ministère des Télécommunications à Moroni sont également incendiés. Cela est intolérable et nous espérons la tolérance zéro pour ces voyous.

Les terroristes radicalisés doivent savoir que le peuple Comorien ne les laissera pas prendre racine dans ce pays. Ils seront traqués jusqu'à leur dernier retranchement.

GNEC-Renové tient dans cette épreuve à exprimer sa compassion et sa sympathie envers nos compatriotes visés par ces actes odieux et lâches.

Le Parti GNEC-Renové saisit cette occasion pour féliciter le peuple Comorien souverain pour sa prise de conscience et sa maturité dans cette situation.

- VIVE ANJOUAN, MOHELI, NGAZIDJA et incessamment sous peu MAYOTTE dans L'ENSEMBLE COMORIEN,
- ET QUE VIVENT LES COMORES DANS L'ÉMERGENCE.

Mutsamudu, le 12 Décembre 2020
Le Secrétaire Général et Porte-parole
de GNEC-Renové

DJAANFAR SALIM ALLAOUÏ

HYDROCARBURES :

Problème de stockage et de logistique à la fois ?

Ces derniers temps, les stations-service sont prises d'assaut. Dans un communiqué, la société comorienne des hydrocarbures assure qu'il n'y a aucun problème avec les produits pétroliers. Mais est-ce vrai ?

Depuis la semaine dernière, les stations de service sont prises d'assaut par les automobilistes qui veulent du gasoil et des citoyens à la recherche du pétrole lampant. Certains font des

provisions, en prévision d'une « inéluctable » pénurie de carburant selon nos informations. Et pourtant, dans un communiqué publié la semaine dernière, la société Comores Hydrocarbures assure qu'il n'y a aucun problème de gasoil, en réponse à une information divulguée par la chaîne Fcbk FM.

Selon une source autorisée au sein de ladite société, non seulement à la SCH y a une pénurie qui se précise, mais il y a aussi un pro-

blème logistique. En effet, selon notre interlocuteur, les camions devant assurer la livraison ne sont qu'au nombre de trois, ce qui est « insuffisant » pour assurer dans les délais impartis, la distribution dans une vingtaine de stations-service à Ngazidja. « Honnêtement, on n'a pas assez de gasoil. On doit gérer le peu qu'on a jusqu'à l'arrivée du bateau. Mais, cela ne va pas prendre beaucoup de temps car le bateau sera bientôt là », nous confie notre source qui, en plus du stockage et

de la logistique, pointe du doigt « l'incompétence » du chargé de dépôt qui s'y prendrait très mal dans cette « crise ».

Officiellement, la SCH insiste pour rassurer les consommateurs. Après le communiqué, son directeur de distribution est monté au créneau. Lui, il parle plutôt d'un « problème de pompe » comme l'origine de la situation dans laquelle se trouvent actuellement les automobilistes et les stations-service. « Cette situation a fait qu'on n'a pas pu liv-

rer le gasoil à temps. Mais elle est réglée et on a commencé les livraisons le samedi dans l'après-midi », déclare Abdou Mhadjou. D'après la même source, les livraisons du gasoil sont passées de 120 000 litres à 216 000 litres par jour. Il annonce que le bateau transportant le carburant est attendu le 16 décembre. Soit demain. Crois les doigts.

Nassuf Ben Amad

DÉCÈS DU JOURNALISTE ALI ABDOU :

Une mort naturelle selon l'examen médical

Retrouvé mort chez lui le samedi 12 décembre, le président du syndicat des journalistes Ali Abdou serait mort naturellement selon l'examen médical effectué sur place par le médecin. L'enquête n'est pas bouclée pour autant, a annoncé à la presse le procureur de Moroni.

Devant la presse hier lundi 14 décembre, le procureur de la République, Mohamed Abdou, est revenu sur les circonstances de la mort du premier président du Syndicat des journalistes aux Comores, Ali Abdou. En effet, le confrère était attendu à une réunion familiale avec son cousin, jeudi



10 décembre, mais il ne s'est jamais présenté. Appelé à maintes reprises sur son téléphone, il est resté aux abonnés absents. Son cousin qui avait le double de la clé selon le procureur, s'est présenté chez lui à Malouzini le samedi 12 décembre.

« Il a essayé d'ouvrir la chambre, la porte ne s'ouvrait pas, et le téléphone sonnait à l'intérieur. Il a paniqué et appelé la police qui s'est précipitée sur les lieux », rapporte le parquetier qui a été alerté par la police. « Ils ont forcé la porte et trouvé le corps non couvert allongé du côté droit, en état de décomposition ». « Les affaires à la maison étaient bien ordonnées, les portes bien fermées de l'intérieur. Nous avons retrouvé

un paquet de cigarettes et une allumette, ses deux téléphones... », rapporte-t-il.

Le médecin a examiné le corps avec les moyens dont il disposait. Son rapport remis au procureur de la République indique une mort naturelle. « Selon le médecin, Ali Abdou a rendu son âme aux alentours de 23 heures du jeudi [10 décembre], soit 36 heures avant la découverte du corps ». La décomposition et la boursoufflure du corps doivent être le fait de la chaux dans une maison en béton, pas bien aérée. Le parquet annonce en revanche ne pas écarter la thèse criminelle et que l'enquête continue.

Andjouza Abouheir

SESSION ORDINAIRE PARLEMENTAIRE

La nouvelle loi portant organisation judiciaire est adoptée

Les parlementaires ont adopté à l'unanimité la loi relative à l'organisation judiciaire en Union des Comores. On retiendra certaines évolutions dont la suppression de la Cour de Sureté de l'Etat.

Le samedi 2 décembre dernier, les parlementaires ont adopté à l'unanimité le projet de loi portant organisation judiciaire en Union des Comores. A l'issue de la période coloniale, malgré quelques réformes opérées en 2005, la loi de l'organisation judiciaire est restée inadaptée au contexte actuel. D'où la nécessité pour le gouvernement d'introduire quelques réformes prévues par la nouvelle constitution en vue de l'aligner aux autres codes de procédure civile et pénale. « Du 15 au 25 novembre 2020, le projet a été soumis à l'examen et de nombreux échanges ont été engagés entre la Commission des lois constitutionnelles, de la législation, de la religion et de l'administration publique et les techniciens du ministère de la justice. Après un débat contradictoire fructueux et objectif entre les élus de la Nation et les techniciens du ministère de la justice, il est apparu nécessaire de réformer en profon-

deur l'organisation judiciaire du pays pour asseoir un système moderne et performant », rapporte le chargé de communication de l'Assemblée Nationale.

Après l'exposé des motifs du ministre de la justice, Mohamed Houssein Djamilail et les réponses aux questions orales, en séance plénière, l'Assemblée a adopté à l'unanimité le projet de loi de l'organisation judiciaire. Cette nouvelle organisation repose essentiellement sur des innovations majeures. La Cour d'Assises devient permanente, composée uniquement par des magis-

trats avec la possibilité de pourvoir en cassation, la création de deux pôles de juridictions spécialisées : tribunaux des pôles judiciaires économiques et financiers et des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des actes de terrorisme et de son financement, les tribunaux de première instance seront créés au niveau des circonscriptions préfectorales, les juridictions sont dotées de collaborateurs scientifiques et la Cour de sureté de l'Etat est supprimée.

Selon l'amendement de l'article 3, l'organisation judiciaire comp-

rend les juridictions de droit commun et les juridictions spécialisées tels: la Cour suprême, des Cours d'Appel, des tribunaux de première instance, des tribunaux de travail, des tribunaux de commerce, des tribunaux pour mineurs, des tribunaux administratifs, des tribunaux des pôles judiciaires économiques et financiers, des tribunaux cadiaux, des Cours d'Assises, un tribunal de pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes terroristes et son financement. Cette loi relative à l'organisation judiciaire comporte 116 articles. Il faut rappeler qu'un

plan de formation et de spécialisation des magistrats est apparu nécessaire.

Ibnou M. Abdou



La Gazette des Comores
Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Raanti Aboubakar (Stagiaire)
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

TRANCHE CONDITIONNELLE DU RN2

Trois accords de crédits approuvés par l'assemblée

L'Assemblée nationale a adopté ces derniers jours le projet de loi autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier les trois Accords de crédits et du don concernant le financement complémentaire de Banque Africaine de Développement (BAD) du projet de réhabilitation du réseau routier et de RN2.

Du lundi 7 décembre au samedi 12 décembre, plusieurs lois dont trois propositions de loi ont été validées par les députés. Il y avait les trois projets présentés par le gouvernement qui sont l'accord de financement du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF) entre l'Union des Comores et l'Association internationale de développement (Banque mondiale), le projet de loi pour approbation de l'accord de financement additionnel du projet d'approche globale de renforcement du système de santé (COMPASS) et l'Accord de plateforme d'intégration de l'énergie



solaire aux Comores.

Les députés ont adopté à l'unanimité le projet de loi autorisant le Président de l'Union à ratifier les

trois Accords de crédits et du don concernant le financement complémentaire de Banque Africaine de Développement (BAD) du projet de

réhabilitation du réseau routier et de la RN2. Ces trois accords ont été signés le 17 août 2020 entre le gouvernement comorien et la BAD.

Après examen de la commission des finances et échanges avec les techniciens du ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du transport le 9 novembre, le texte vient d'être approuvé par le parlement.

Ces accords de crédit consistent à financer le projet de Réhabilitation de la Route Nationale RN2 Moroni Fombouni à hauteur de 23,4 millions d'unité de compte du Fonds Africain de Développement, soit 14,040 milliards fc. Ce projet consiste à améliorer la qualité des infrastructures routières en vue d'accroître les échanges commerciaux intérieurs, améliorer la fluidité du trafic des biens et de la mobilité de population, désenclaver les zones de production pour améliorer les conditions de vie des populations et adapter le réseau routier aux besoins de transport de la population et aux effets de changement climatiques.

Ibnou M. Abdou

INCENDIE DU BUREAU DU MINISTRE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le procureur de la république écarte la piste criminelle



Très tôt samedi dernier, le bureau du ministre des postes et télécommunications a pris feu. Trois jours plus tard, le procureur de la république qui s'appuie sur les premiers éléments de l'enquête écarte tout acte d'origine criminelle.

Le bureau du ministre des postes et télécommunications avait pris feu le samedi 12 décembre tôt dans la matinée. Le procureur de la république exclut toute hypothèse

d'acte criminel. Tout d'abord, Mohamed Abdou avance qu'il est très tôt d'avancer certains éléments. « Les premières informations que nous disposons écartent toute possibilité d'un acte de criminel. Le feu qui a tout calciné dans le bureau du ministre, s'est produit après la prière de l'aube », dit-il, avant de préciser que « le ministère en question n'a ni gardien ni vigile. La porte d'entrée n'était pas fermée. C'est à dire que l'accès était quasi libre ».

Selon le conférencier, tous les équipements de bureau sont partis en fumée. « Il n'en reste plus rien », lance-t-il. Selon lui, aucun autre bureau à part celui du ministre n'a été touché par le feu. En suivant le raisonnement du procureur, on a l'impression que le courant électrique pourrait être à l'origine de l'incendie.

Ibnou M. Abdou

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



AVIS DE RECRUTEMENT

Avis de Recrutement d'un Mécanicien polyvalent pour l'entretien et la maintenance de groupes électrogènes et des véhicules de Corps de la Paix.

Poste proposé: Mécanicien des véhicules et des groupes électrogènes.

Le Corps de la Paix du Gouvernement Américain aux Comores, dans le cadre de ses missions en Union des Comores recherche un mécanicien polyvalent pour assurer le service de maintenance et d'entretien de ses véhicules et de ses groupes électrogènes. Les personnes intéressées par cette offre peuvent obtenir les termes de références complets en les demandant par email à l'adresse ici indiquée : (azaki@peacecorps.gov).

Les demandes d'information ou toute autre questions liées à cette offre, merci de vous renseigner en envoyant un email à l'adresse mentionnée ci-haut ou appeler au 360 01 03.

LIGUE DE FOOTBALL DE MOILI

Le séjour du CoNor à Fomboni a suscité beaucoup d'espoir

Dans le cadre du soutien de la Fifa aux clubs, soutien financier, baptisé « Fonds covid-19/Solidarité Fifa », le CoNor s'est rendu à Moili. Ce précieux fonds comporte une 1ère tranche d'une somme de 500.000 dollars, destinées aux principaux acteurs de la discipline, et un soutien matériel pour le football féminin et des jeunes. L'objectif c'est la redynamisation des activités, suite aux perturbations provoquées par la crise sanitaire, à l'origine des matches à huis-clos.

Après les autres ligues insulaires, Kanizat Ibrahim, présidente du Comité de Normalisation pour la Fédération de Football des Comores, en compagnie de ses proches collaborateurs, s'était rendue dans l'île de Mohéli. Ce déplacement rentre dans le cadre de la remise des chèques, pour l'accompagnement de la Fédération Internationale du Football Association (Fifa), à travers le Fonds covid-19/Solidarité Fifa. Les principaux bénéficiaires de cette première tranche d'une somme de 500.000 dollars, sont les arbitres, les clubs, les commissaires

de matches.

Tigana Zidini, sympathisant de Befu-Shihuzi Club de Noumashoua paraît s'inquiéter : « Nous saluons ce geste salutaire dont a fait preuve la Fifa, à travers le CoNor. Aux Comores, et à Moili en particulier, les équipes sont affaiblies par la présence pandémique du coronavirus. Le problème, ici, seules les équipes de D1 ont bénéficié de ce précieux accompagnement. Les D2 et D3 se sentent marginalisées.

Logiquement, cette première tranche doit couvrir les dépenses afférentes aux salaires des joueurs sous-contrat, aux rémunérations des entraîneurs et au financement des activités prioritaires pour le fonctionnement des clubs. « Je prie les bénéficiaires de cette aide d'en faire bon usage, respecter l'éligibilité des engagements, justifier systématiquement les dépenses par de pièces comptables pour ne pas compromettre la mobilisation de la 2e tranche », rappelle Kanizat Ibrahim.

Des équipements sportifs, notamment un lot de ballons, de crampons, de maillots, de protège-tibias, de shorts, de tee-shirts, etc., destinés à la redynamisation



Comité de normalisation en compagnie des membres de la ligue de Moili.

et à la promotion du football féminin et aux équipes des jeunes de l'île ont été distribués. L'entraîneur malgache, Rabemanantsoa Auguste, ex-patron du staff technique de Fomboni club, est content de l'action bienfaitrice, entreprise par le CoNor. Il s'exprime : « Un

geste noble. Les équipes sortent à peine du confinement. Et elles sont soumises à une restriction, quasi suicidaire. Le huit-clos est un gros obstacle au financement des plans d'action : déplacements, accompagnement des joueurs étrangers, et autres joueurs nationaux sous-contrats,

etc. Maintenant, comment ce précieux appui financier va être géré ! ». Pour information, un autre fonds covid-19, évalué à 300.000 dollars, prévu par la Confédération africaine de Football (Caf), est d'ores et déjà mobilisé.

Bm Gondet



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AFG FINALISE L'ACQUISITION DES FILIALES BNP PARIBAS AUX COMORES, AU GABON ET AU MALI

Douala le 13 Décembre 2020

Atlantic Financial Group (AFG), holding financière de Atlantic Group, annonce avoir finalisé l'acquisition des filiales de la BNP Paribas aux Comores, au Gabon et au Mali suite à l'obtention de l'ensemble des autorisations préalables des différents régulateurs.

Par ces acquisitions, le Groupe AFG affiche ses ambitions renouvelées d'acteur bancaire panafricain et détient désormais en plus de la Banque Atlantique Cameroun :

- la Banque pour l'Industrie et le Commerce- Comores (BIC – Comores)
- la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG),
- la Banque Internationale pour Commerce et l'Industrie du Mali (BICIM)

AFG consolide ainsi sa présence en Zone CEMAC (Cameroun et Gabon), marque son retour en Zone UEMOA (Mali) et s'ouvre de nouveaux horizons dans l'Océan Indien (Comores).

Le Groupe est aussi présent dans ces régions à travers ses compagnies d'assurances :

- Atlantique Assurances Bénin Vie

- Atlantique Assurances Bénin IARDT
- Atlantique Assurances Cameroun IARDT,
- Atlantique Assurances Mali IARDT,
- AFG Assur Comores (Vie et non Vie)

Fort de l'expérience de Atlantic Group dans les Télécommunications (GSM, transmissions de données) et les Assurances, AFG ambitionne d'offrir à sa clientèle une expérience client renouvelée en étant un acteur digital intégré bancassurance qui développe un écosystème à même de favoriser l'inclusion financière.

Pour se faire, le groupe a engagé le processus de transformation digitale de l'ensemble de ses filiales, avec l'assistance technique de la SFI (filiale de la Banque Mondiale) et du cabinet français Onepoint.

A propos de AFG : Holding Financière de Atlantic Group fondée par l'homme d'affaires Ivoirien Koné DOSSONGUI, AFG est active dans le secteur bancaire francophone depuis plus de 40 ans et compte aujourd'hui quatre (4) filiales bancaires, cinq (5) filiales d'assurances, une banque d'affaires (AFG Capital) et une entité technologique (Digital Business Solutions).

LIBRE OPINION

" Ce sont deux affaires qui sont aux mains de la justice, ce n'est pas des affaires du gouvernement "

Je viens de lire dans le journal Alwatwan n°4072 du 14/12/2020, un article portant sur une conférence de presse tenue par le ministre de la justice dans laquelle il est revenu sur deux dossiers qui concernent mes clients que sont : l'ancien président AHMED ABDALLAH MOHAMED SAMBI et le Gouverneur d'Anjouan, le docteur ABDOU SALAMI ABDOU.

Sans revenir sur les faits ni leur "détention" qui a perdu toute légalité, je me permets de rappeler au ministre que ce n'est pas après avoir dit tout ce qu'il avait à dire dans ces dossiers et notamment, le dossier du président SAMBI qu'il va enfin s'en rendre compte que "ce sont deux affaires qui sont aux mains de la justice, ce n'est pas des affaires du gouvernement."

Je rappelle que pour la première fois dans l'histoire juridique de notre pays, des ministres en exercice y compris celui en charge de la justice ont parlé à plusieurs reprises de ces dossiers que ne l'a fait le procureur



de la république. De ce qui précède, il n'y a pas lieu à ce que le ministre de la justice vienne se rétracter et faire comme si les comoriens ne sont pas au courant de ses interventions sur le dossier SAMBI.

Permettez-moi de vous renvoyer au journal Al-fajr n°1642

du 11/12/2020 dans lequel le même ministre qui prétend aujourd'hui que "ce sont deux affaires qui sont aux mains de la justice, ce n'est pas des affaires du gouvernement", soit allé jusqu'à nous sortir ce qu'il appelle "un mandat de dépôt illimité" qui n'est prévu dans aucun article

du code de procédure pénale comorien en vigueur lors de l'inculpation du président SAMBI le 20/08/2018.

Comment après tous ces dérapages, le ministre de la justice peut aujourd'hui vouloir s'en laver les mains et se faire passer pour celui qui laisse la justice faire son travail ?

Monsieur le ministre de la justice au même titre que vos collègues ministres, vous vous êtes déployés durant tout ce temps à vider les dossiers SAMBI et SALAMI de toutes connotations juridiques voire judiciaires et vous les avez transformés en bon dossiers politiques n'en déplaise à ceux qui ne veulent pas l'entendre. Enfin, permettez-moi de vous rappeler en votre qualité de magistrat de profession que dans le dossier SALAMI le juge d'instruction a rendu une ordonnance de renvoi devant la Cour de Sûreté de l'Etat depuis le 10 septembre 2019 au cas où, vous ne seriez pas au courant. Mon client et moi même attendions la

fixation d'une date d'audience en vain.

Si j'ai bonne mémoire puisque je n'ai pas le dossier sous mes yeux, j'avais saisi l'inspection générale des affaires judiciaires à cet effet pour que ce service puisse chercher à savoir ce qui bloque la tenue de cette audience, je n'ai jamais eu de réponse.

Le commissaire du gouvernement avait lors d'une de ses conférences de presse déclaré que "jusqu'au 10/11/2020, il va annoncer la date de la tenue de l'audience dans l'affaire SALAMI." Or, à ma connaissance, à ce jour, aucune date ne nous a été communiquée.

A quelque chose malheur est bon puisque je viens d'apprendre qu'une réforme de la loi sur l'organisation judiciaire vient d'être adoptée et que la Cour de Sûreté de l'Etat est supprimée.

Maître MAHAMOUDOU Ahamada, Avocat de l'ancien président SAMBI et du Gouverneur SALAMI



Syndicat National des Journalistes aux Comores (SNJC)



Union Internationale de la Presse Francophone, Section Comorienne

Communiqué commun

Le Syndicat National des Journalistes aux Comores (SNJC) et la section comorienne de l'Union internationale de la Presse Francophone (UPF-Comores) ont appris, avec consternation, le placement en mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Moroni du journaliste Oubeidillah Mchangama, ce lundi 14 décembre 2020, pour « diffusion de fausses informations ».

Or, le Procureur de la République a déclaré que le « motif principal » de son placement en mandat de dépôt, n'est en rien lié à la raison pour laquelle Oubeid a été déféré au parquet par les gendarmes.

En effet, selon le procureur, notre confrère paie son « outrecuidance » vis-à-vis du contrôle judiciaire et ses corollaires, auxquels il était soumis le 4 septembre dernier par le juge d'instruction, pour s'être interrogé quelques jours plus tôt sur la gestion du budget destiné aux audiences spéciales sur des agressions sexuelles, tenues au tribunal correctionnel de Moroni, du 10 au 23 aout.

Ce placement en mandat de dépôt est purement et simplement arbitraire, témoignant encore une fois de l'acharnement dont est victime ce journaliste engagé. Encore faut-il rappeler que dans l'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire du 4 septembre, le juge d'instruction a reconnu qu'« il n'y a pas eu de preuves suffisantes à la charge de l'inculpé ».

Ses auditions du samedi 12 et du lundi 14 décembre sur l'alerte qu'il avait lancée sur la pénurie de carburant qui se profile à l'horizon, n'ont rien donné de probant. Ces intimidations à répétition confirment qu'Oubeidillah Mchangama est particulièrement ciblé pour le réduire au silence. C'est donc pour défendre les libertés d'expression et de presse, malmenée par ceux-là même qui sont censés les protéger, que le Syndicat national des journalistes aux Comores et l'UPF-Comores exigent la libération immédiate du journaliste Oubeidillah Mchangama.

Moroni le 14 décembre 2020

Processus électoral au niveau de la Fédération

En concertation avec la FIFA, veuillez trouver ci-après le calendrier électoral révisée.

Ou

En concertation avec la FIFA, veuillez trouver ci-après les précisions suivantes

08 au 21 décembre Dépôt des candidatures	08-12 Janvier 2021 Examen des demandes de rattrapage idem 5 jours
21 Décembre 2020 au 04 janvier 2021 Examen des candidatures Article 8 alinéa 4 Code électoral 15 Jours	13 janvier 2021 Publication de la liste définitive
05 janvier 2021 Délibération provisoire sur les candidatures idem	14- 28 janvier 2021 Campagne électorale Art 14 alinéa 3 15 jours
06- 07 Janvier 2021 Information aux listes candidates, le cas échéant, de l'incomplétude de leur dossier Article 8 alinéa 3 Code électoral 2 jours	Samedi 30 janvier 2021 Election des membres du Comité Exécutif et proclamation des résultats

RECOURS :

Conformément aux articles 84 al 4 des statuts et 29 al.2 du code électoral dans leur version de 2020, le Comité de Normalisation siégeant en tant que Commission électorale, prend ses décisions en premier et dernier ressort.

Celles-ci sont donc définitives et peuvent faire l'objet de recours uniquement devant le TAS.

15 février Passation de service

Le présent calendrier électoral abroge le précédent portant sur le même objet.